

6 mars 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le six(6) mars 2018 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau, et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Les conseillers Simon Valcourt et René Martin sont absents.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures une (20h01), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

18-03-35

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 5 février 2018
- 4. TRÉSORERIE**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2018-02-26
- 5. ADMINISTRATION**
  - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
  - 5.2 Congrès annuel de l'ADMQ – Directrice générale;
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT**
  - 7.1 Description des ouvrages d'assainissement – Demande du MDDELCC – Mandat à la firme Consumaj;
- 8. URBANISME**
  - 8.1 Demande de dérogation mineure # DM-2018-01;
  - 8.2 Demande de dérogation mineure # DM-2018-02;
  - 8.3 Inspection des installations septiques – Année 2018 – Mandat à la firme Gestim;
- 9. LOISIRS – ORGANISMES – AUTRES**
  - 9.1 Subvention Loisirs – versement;
  - 9.2 Fabrique Saint-Hugues – Tournoi de golf – Demande de commandite;
  - 9.3 Campagne de vaccination en milieu rural – Demande de service auprès du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) Montérégie-Est;
  - 9.4 Semaine de l'action bénévole – 15 au 21 avril 2018 - Reconnaissance;
  - 9.5 Décréter le mois d'avril – Mois de la jonquille;
  - 9.6 Horaire de la bibliothèque - Modification.
- 10. IMMEUBLES**
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

6 mars 2018

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

18-03-36

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 5 février 2018 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

### **4. TRÉSORERIE**

18-03-37

#### **4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2018-02-26**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2018-02-26 des comptes payés et à payer au montant de 134 159,12\$ pour le mois de février 2018, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de janvier 2018 au montant de 19 488,59\$.

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 153 647,71\$, tels qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

### **5. ADMINISTRATION**

#### **5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale adjointe dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018.

18-03-38

#### **5.2 CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De permettre à la directrice générale de participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra du 13 au 15 juin 2018 à Québec et de lui rembourser tous les frais inhérents, conformément à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT**

18-03-39

#### **7.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – DEMANDE DU MDDELCC – MANDAT À LA FIRME CONSUMAJ**

Considérant qu'à l'émission du certificat d'autorisation par le Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), lors de la reconstruction de l'usine de traitement des eaux usées, la municipalité s'est engagée à fournir au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), certains documents dont une « description des ouvrages d'assainissement »;

Considérant que le ministère n'a toujours pas reçu ce document;

Considérant qu'une attestation de conformité préparée par notre ingénieur, devait également être transmise à la suite des travaux;

6 mars 2018

Considérant l'offre de services reçue de la firme Consumaj en date du 6 février 2018;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme Consumaj pour faire le suivi de ce dossier et émettre un certificat de conformité afin de répondre aux exigences du MAMOT.

ADOPTÉE

## **8. URBANISME**

*La conseillère Audrey Lussier, ayant un intérêt dans le prochain dossier, se retire des délibérations.*

**18-03-40**

### **8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # DM-2018-01**

Considérant que *LES ENTREPRISES CARDIN & FILS ENR SENC* souhaitent accroître leurs activités agricoles en agrandissant leur bâtiment d'élevage;

Considérant que le nombre d'unités animales sera augmenté à 173,5 et que la distance séparatrice à respecter avec les maisons d'habitations sera alors de 90,3 mètres;

Considérant que l'agrandissement projeté se retrouvera à 67,4 mètres de la maison d'habitation la plus près et qu'il ne pourra respecter la distance minimale de 90,3 mètres;

Considérant que la dérogation mineure est de 22,9 mètres de moins que la distance minimale prévue par le règlement de zonage #269-06;

Considérant que la fosse ne sera pas modifiée ou déplacée;

Considérant que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

*La conseillère Audrey Lussier reprend son siège.*

**18-03-41**

### **8.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # DM-2018-02**

Considérant que les propriétaires du lot 3 849 363 désirent subdiviser ce lot en deux lots distincts;

Considérant que ce lot est situé en zone agricole et qu'il a fait l'objet, en 1984, d'une autorisation de la CPTAQ permettant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles;

Considérant que le lot 3 849 363 est desservi par l'aqueduc et les égouts;

Considérant que les lots projetés respecteraient les normes de lotissement minimales;

Considérant que l'article 7.1.1 du règlement de zonage no. 269-06 stipule qu'aucun bâtiment accessoire à l'exception des bâtiments agricoles ou publics ne peut être implanté sur un terrain vacant non occupé par un bâtiment principal.

Considérant que la superficie du lot projeté est de 1167,9 m<sup>2</sup> et que la superficie actuelle du garage est de 132,80 m<sup>2</sup>;

Considérant que la superficie du garage excéderait de 16,01 m<sup>2</sup> le maximum permis;

6 mars 2018

Considérant que le projet ne cause aucun préjudice aux résidents avoisinants;

Considérant que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présente demande visant le morcellement du lot 3 849 363.

ADOPTÉE

18-03-42

**8.3 INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – ANNÉE 2018 – MANDAT À LA FIRME GESTIM**

Considérant l'adoption du règlement numéro 318-15, relatif à la gestion des installations septiques, lors de la séance ordinaire du 7 avril 2015;

Considérant l'offre reçue de la firme Gestim pour l'application de ce règlement en ce qui a trait aux inspections et suivi des installations septiques pour l'année 2018;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme Gestim inc. pour l'inspection et le suivi des installations septiques pour l'année 2018, conformément à l'offre reçue en date du 4 décembre 2017.

ADOPTÉE

**9. LOISIRS – ORGANISMES - AUTRES**

18-03-43

**9.1 SUBVENTION LOISIRS – VERSEMENT**

Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de remettre le budget annuel aux Loisirs de Saint-Hugues Inc., soit la somme de 15 000\$.

ADOPTÉE

18-03-44

**9.2 FABRIQUE SAINT-HUGUES – TOURNOI DE GOLF – DEMANDE DE COMMANDITE**

Pour faire suite à la demande de la Fabrique de Saint-Hugues, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière au montant de six cents dollars (600\$) aux fins de l'organisation de la 17<sup>ième</sup> édition de son tournoi de golf annuel prévu le samedi 26 mai 2018.

Il est également résolu de renoncer aux billets que la Fabrique de Saint-Hugues offre gracieusement à la Municipalité, afin qu'elle puisse bénéficier du produit de leur vente.

ADOPTÉE

18-03-45

**9.3 CAMPAGNE DE VACCINATION EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) MONTÉRÉGIE-EST**

Considérant qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Considérant que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une

6 mars 2018

partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De déclarer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Hugues à permettre à ses citoyens, au nombre de 1 231, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2018.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

ADOPTÉE

18-03-46

#### **9.4 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – 15 AU 21 AVRIL 2018 – RECONNAISSANCE**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'organiser une réception pour souligner l'engagement des bénévoles de la municipalité. Le conseil réserve un budget pour la réalisation de cet événement qui se tiendra de 19h à 21h le jeudi 19 avril 2018.

ADOPTÉE

18-03-47

#### **9.5 DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE**

Considérant qu'en 2018 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

6 mars 2018

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier Pesant, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

18-03-48

#### **9.6 HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE – MODIFICATION**

Considérant qu'à partir du 14 mars prochain il y aura modification de l'horaire de la bibliothèque;

Considérant qu'il est nécessaire de confirmer ce changement d'horaire par l'adoption d'une résolution à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De modifier l'horaire de la bibliothèque de la façon suivante :

Lundi : de 17h30 à 19h30  
Mardi : de 19h à 21h  
Mercredi : de 9h à 11h  
Jeudi : de 19h à 21h  
Samedi : de 10h à 12h

ADOPTÉE

#### **10. IMMEUBLES**

#### **11. VARIA**

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

18-03-49

#### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures trente-sept (20h37), il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce sixième (6<sup>e</sup>) jour de mars 2018

---

Richard Veilleux, maire

---

Carole Thibault,  
Directrice générale et secrétaire trésorière